



Vérificateur général de la Nouvelle-Écosse

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL--Publication du rapport de vérification
opérationnelle du 22 novembre

Michael Pickup, vérificateur général, a publié aujourd'hui
22 novembre son rapport de vérification opérationnelle du
domaine de la santé. Le rapport compte trois chapitres.

Le premier chapitre du rapport, qui porte sur le ressourcement
des médecins de famille et la façon dont le gouvernement offre
les services de médecins de famille et de soins primaires aux
Néo-Écossais et communique son approche, présente les
conclusions suivantes :

- Le ministère de la Santé et du Mieux-être et la Régie de la
santé de la Nouvelle-Écosse expliquent mal aux Néo-Écossais
quels sont leurs plans pour répondre aux besoins actuels et
futurs en matière de soins de santé primaires, ce qui inclut les
médecins de famille.
- La Régie de la santé a préparé des plans de communication,
mais ne les a pas mis en pratique, et les sites Web du ministère
et de la Régie n'offrent aucun renseignement utile.
- La Régie de la santé a une stratégie de recrutement de
médecins, mais elle doit définir et mesurer le succès de ses
efforts, et en faire le suivi.
- Les décisions au sujet des besoins à long terme de la
province en matière de médecins de famille et des endroits où
ils sont nécessaires sont prises selon des facteurs tels que les
renseignements sur la population et les tendances en matière de
santé.

« Une mauvaise communication aux Néo-Écossais concernant les
plans pourrait créer une certaine confusion au sein du public en
ce qui a trait aux mesures prises par le ministère et la Régie
pour répondre aux besoins en matière de médecins de famille et à
l'approche adoptée, affirme M. Pickup. Les Néo-Écossais doivent
savoir à quoi ils peuvent s'attendre, de façon réaliste, en ce
qui a trait aux niveaux et aux types de services. »

Le deuxième chapitre, qui concerne l'accès aux services de santé
mentale à l'échelle de la province, présente les conclusions
suivantes :



-- La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse n'a pas mis en place un plan provincial sur la façon dont elle offre des services de santé mentale aux Néo-Écossais. Un plan a été entamé vers la fin de l'année 2015, mais la date de fin prévue (mars 2016) n'a pas été respectée.

-- L'approche envers les soins de santé mentale à l'échelle de la province n'est pas uniforme, ce qui entraîne des différences considérables en matière de temps d'attente, d'examen initiaux, de critères d'admissibilité et d'évaluation des clients.

-- La Régie de la santé n'a pas établi de politique provinciale dans certains domaines, par exemple les services en situation de crise et le rôle de la sécurité, ce qui peut réduire l'efficacité de la prestation de services et entraîner des préoccupations liées à la sécurité.

« La Régie de la santé a commencé à élaborer un plan provincial pour l'amélioration de la prestation des services de santé mentale, et ce plan doit être terminé et mis en œuvre sans retard inutile, souligne M. Pickup. Environ 225 millions de dollars par année sont dépensés sur les services de santé mentale, et les Néo-Écossais s'attendent à recevoir des soins de qualité dans un délai raisonnable. »

Le troisième chapitre, qui concerne les processus de gestion des contrats pour les soins à domicile au sein du ministère de la Santé et du Mieux-être et de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, présente les conclusions suivantes :

-- Le ministère n'a toujours pas mis en œuvre huit recommandations qui permettent d'aborder les faiblesses connues du programme de soins à domicile, formulées après la vérification de 2008.

-- Le ministère et la Régie de la santé n'ont pas bien vérifié l'exactitude des heures de services signalées et n'ont pas bien surveillé le rendement des fournisseurs de soins à domicile pour s'assurer que les modalités des contrats étaient bien respectées.

-- Le ministère octroie des fonds aux fournisseurs de soins à domicile en suivant un processus systématique, basé sur le tarif par heure de service offert.

« Nous nous attendons à ce que le ministère s'acquitte de tous ses engagements pris en 2008 en réponse aux recommandations

acceptées. Le ministère ne sait toujours pas si la disponibilité du personnel offrant des soins à domicile limitera la réponse à la demande future, ou si les heures signalées par les fournisseurs de service sont complètes et exactes », déclare M. Pickup.

Le rapport contient 21 recommandations, qui ont toutes été acceptées par le gouvernement.

Le rapport intégral, un résumé de deux pages et une vidéo de deux minutes pour chacun des trois chapitres se trouvent au www.oag-ns.ca (en anglais seulement).

POUR DIFFUSION :

Michael Pickup, vérificateur général, a publié aujourd'hui (22 novembre) son rapport de vérification opérationnelle du domaine de la santé. Le rapport contient trois chapitres qui concernent le ressourcement des médecins de famille, les services de santé mentale et la gestion des contrats pour les soins à domicile.

Dans son rapport, il souligne que le gouvernement explique mal aux Néo-Écossais quels sont ses plans pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de soins de santé primaires, ce qui inclut les médecins de famille. De plus, le gouvernement n'a pas défini clairement les attentes concernant le recrutement de nouveaux médecins.

M. Pickup poursuit que la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse n'a pas mis en place un plan provincial sur la façon dont elle offre des services de santé mentale, et que la prestation

des services à l'échelle de la province varie considérablement. De plus, l'absence de politiques met à risque la prestation efficace des services.

Enfin, M. Pickup conclut que le ministère de la Santé et du Bien-être ne s'est toujours pas acquitté de son engagement à mettre en œuvre huit recommandations acceptées dans le cadre d'une vérification de 2008. En général, il conclut que les mesures visant à assurer le respect des modalités des contrats de services de soins à domicile sont insuffisantes.

Le rapport intégral et des vidéos sont disponibles, en anglais seulement, sur le site Web du vérificateur général.

-30-

Personne-ressource : Darleen Langille
902-424-4108
Darleen.Langille@novascotia.ca